

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR LA DEMANDE DE PUBLICATION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR  
CAMPAGNE D'EMPLOIS 2022

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu l'avis du comité technique (CT) de l'UCA en date du 13 septembre 2022 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Le concours pour le poste MCF 0071 de l'IUT ouvert à la campagne synchronisée 2022 a été infructueux suite à l'avis défavorable du CP2E concernant la proposition de la seule candidature classée.

Il est donc proposé de re publier le poste MCF0071 au fil de l'eau sur la base de l'art 26-1-2°, publication qui répond à la qualité du vivier des candidats.

Le tableau ci-dessous récapitule la proposition du Directoire faite en sa séance du 29 août 2022.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De donner un avis favorable à la proposition de re publication au fil de l'eau, au titre de la campagne d'emplois 2022 d'un emploi enseignant- chercheur ouvert au concours de l'art 26-1-2°, tableau ci-dessous :

Membres en exercice : 41

Votes : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2022-09-23-11

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Structure concernée (laboratoire, composante, moyens Institut)	N° POSTE pour publication	sections CNU (2 maximum) ou discipline	le cas échéant, département disciplinaire de rattachement	laboratoire de rattachement	éligible CAP 20 25 OUI/NON	Catégorie de poste souhaitée (Second Degré/MCF/PR)	Origine et date de la vacance	Art de publication	Proposition Directoire 29 août 2022
IUT	MCF071	61	GIM	Institut Pascal	NON	MCF	ex Emilie BRASSET recrutée PR à l'UFR de biologie	<b>Art. 26-I- 2°</b>	MCF
Pour rappel <b>TOTAL IUT: 4 MCF et 3 SD dont un à valider avec l'IUT pour le calendrier.</b>								Art. 26-I- 2° : enseignants titulaires du second degré exerçant leur fonction en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1 <sup>er</sup> janvier du concours.	